

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	4 avril 2025
Délibération N°	10
Date de la convocation	21 mars 2025
Objet	5.2.1 Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Attribution des logements en location - Accession PSLA

L'an deux mille vingt-cinq le quatre avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à MME ANNEYA)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M MEJEAN)
Nicole MORERE (pouvoir à MME CALUEBA)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à MME BOUIDA)
Valérie REYNES (pouvoir à M GAUDY)
Jacques RIGAUD (pouvoir à MME CALUEBA)
Sabine SCHURMANN (pouvoir à M GAUDY)
François VINCENT (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250404-20250404-10-DEV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Objet : 5.2.1 - Adoption du Règlement Intérieur de la Commission d'Attribution des logements en Location-Accession PSLA

Le 04 avril 2025

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2 et n°AD/170225/H/2 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que Héroult Logement réalise des programmes en PSLA depuis plusieurs années. Ce dispositif permet de favoriser l'accèsion à la propriété, de manière progressive et sécurisée, et s'adresse à des ménages sous plafonds de ressources s'engageant à faire du logement leur résidence principale. Il n'y a pas d'autre obligation réglementaire concernant la recherche et la sélection des locataires-accédants.

Considérant que Héroult Logement a toutefois souhaité encadrer la sélection des candidats afin de s'assurer que les choix réalisés seront conformes à ses orientations en matière d'accèsion sociale à la propriété. Pour cela, une commission est créée : la Commission d'Attribution des Logements en PSLA ou CALPSLA. Elle sera chargée de choisir le(s) futur(s) locataire(s) accédant(s) des logements PSLA parmi le(s) dossier(s) de candidature reçu(s) et analysé(s) par le service commercial.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

Approuve l'adoption du Règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Logements en PSLA (CALPSLA)

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

CA du 04 avril 2025
DEV&MOA - AD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250404-20250404-10-DEV-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025